



NOTE D'INFORMATION SOCIALE

Cher client,

L'actualité sociale de cette fin d'année 2021 ainsi que la nature des questions et problématiques rencontrées lors de nos travaux nous conduisent à vous apporter des précisions sur les sujets suivants, faisant chacun l'objet d'une note dédiée, jointe à la présente :

- **Augmentation exceptionnelle du plafond des chèques-cadeaux à 250€** - [Fiche 1](#)
- **Inscription obligatoire au compte accident du travail / maladie professionnelle (AT/MP) :**
(🚫 Information concernant une obligation nécessitant démarche de votre part avant le 31/12/2021) - [Fiche 2](#)
- **Indemnité inflation** - [Fiche 3](#)
- **L'évaluation des risques professionnels : quelles obligations pour les employeurs ?** - [Fiche 4](#)
- **Aides à l'embauche**- [Fiche 5](#)
- **Reconduction de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat** - [Fiche 6](#)
- **Entretiens professionnels** - [Fiche 7](#)
- **Vaccination et passe sanitaire : quelles obligations pour les employeurs ?** - [Fiche 8](#)
[Annexe](#) : Protocole sanitaire applicable au 8 décembre 2021

La présente note ne présente aucun caractère d'exhaustivité quant aux sujets abordés et n'opère pas de hiérarchie entre ceux qui y sont évoqués ou non. Pour ces sujets comme pour tout autre, notre cabinet se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information ou commentaire adapté et vous accompagner dans vos démarches.